Conseil d'administration du 30 novembre 2016

Liste dérogatoire : la mobilisation paye ! Le 6 décembre continuons à nous faire entendre

Une haie d'honneur d'une cinquantaine de collègues a accueilli les membres du CA présents au conseil qui se tenait ce jour. Ainsi, avant l'ouverture de la réunion, le CA était sensibilisé à notre problématique et aux enjeux qui en découlent.

Merci pour votre mobilisation!

C'est donc un Préfet informé qui a ouvert la séance en donnant la parole à notre DG afin qu'il expose le contexte de cette affaire. Puis j'ai demandé la parole pour compléter les propos de notre directeur et apporter notre analyse :

Une fois de plus, je sollicite la parole pour évoquer l'évolution négative des conditions d'emploi qui se profile pour les agents des agences de l'eau et de ses conséquences pour notre établissement.

Aujourd'hui, quels choix de cadre pour la poursuite de leur carrière auraient les personnels en place suite à la sortie de la liste dérogatoire ?

- Soit être titularisés dans les conditions de la loi Sauvadet totalement inadaptée à des personnels ayant une carrière en CDI sur plusieurs années.
- Soit rester contractuel sur quasi-statut agences de l'eau, et :
 - o Avoir un parcours professionnel au sein de l'agence qui devient quasiment impossible ;
 - o Avoir une carrière dans un quasi-statut agences placé en extinction. Il le sera d'autant plus que, d'ores et déjà, actuellement, au sein de notre propre ministère, parler du quasi-statut des personnels des agences de l'eau est devenu tabou. Il considère avoir d'autres chats à fouetter qu'aller se frotter à Bercy pour une cause perdue d'avance! Le quasi-statut agences placé en extinction rendrait de fait toute négociation sur les conditions d'évolution de carrière plus difficiles: taux de promotion en berne, revalorisation en panne...

Incidence collatérale! En période de réduction des plafonds d'emplois, une difficulté accrue pour les directeurs généraux de trouver des solutions pour le fonctionnement de leur établissement, avec un système qui se fige un peu plus.

Dès lors, les personnels sont légitimement inquiets pour leur avenir professionnel. Ils souhaitent continuer d'exercer dans de bonnes conditions les missions de service public auxquelles ils sont attachés car présentant un enjeu d'avenir primordial. L'implication forte des agents des agences à répondre aux missions qui leur sont confiées ne peut qu'être mise à mal dans les conditions que cette révision du décret liste dérogatoire nous prépare.

Au moment où se met en place l'AFB – dont le budget va déjà être grevé de 90 millions d'euros par ponction du fonds de roulement de l'Onema, c'est-à-dire de l'argent des agences - et alors que les agences de l'eau sont attendues pour l'impulsion à donner aux politiques de biodiversité à ses côtés, l'Etat, paradoxalement, prend le risque de déstabiliser profondément les agences de l'eau!

C'est pourquoi, nous demandons une mesure législative ouvrant droit à des conditions de titularisation satisfaisantes pour tous les personnels concernés.

Dans l'attente des délais législatifs de mise au point et de décret d'application sur cette titularisation, il est pour nous indispensable de maintenir l'ensemble des contractuels des agences de l'eau dans le cadre du décret-liste dérogatoire. A minima, nous demandons que le délai dérogatoire de 2 ans avant l'établissement de la nouvelle liste des emplois dérogatoires soit utilisé.

Enfin, pour les personnels contractuels restants, nous demandons l'ouverture de négociations pour leur garantir des conditions de rémunération équivalentes à celles des fonctionnaires qui exerceront ces missions, ainsi que des conditions de gestion non bloquantes de leur quasi-statut.

En raison de ce qui précède, en assemblées générales, les collègues ont décidé d'un premier mouvement pour manifester leur inquiétude et leur mécontentement lors d'une grève le 6 décembre prochain. De plus, ils demandent votre soutien.

A la suite de mon intervention, le Préfet a proposé d'écrire, au nom du Conseil d'administration, au ministère de la Fonction publique et au ministère de l'Environnement. L'objet sera de demander que la sortie de liste dérogatoire des métiers des agences se fasse en tenant compte des spécificités des conditions de notre emploi actuel par un dispositif équitable et qui ne soit pas contre-productif.

Cette proposition a été approuvée par l'ensemble des membres du CA.

Elaboration du 11^e programme

J'en retiens un point soulevé par le DGA lors de sa présentation : nous avons commencé le 10^e programme à 400 agents, nous finirons le 11^e à 300. Conclusion, vu le cadre budgétaire contraint dans lequel le 11^e programme devra être bâti et l'élargissement de nos missions, il faudra faire plus simple, être plus efficient.

Projet de bail de location des locaux du siège à la LPO

C'est sur un document remis en séance que nous devions nous prononcer. Cependant, le point a été reporté par le Préfet. En effet, il souhaite faire vérifier par ses services que cette proposition est bien compatible avec le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière...

Patrick et moi restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Votre représentant à ce CA



Sylvain IRRMANN